

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11/06/2018

Référence
2018-11

Objet de la délibération
Approbation de la carte communale

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Date de la convocation
01/06/2018

Date d'affichage
01/06/2018

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2018 et le 11 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence d'Henri SERGENT, Maire.

Présents : Mme Michèle PELLETIER, M. Philippe DELAVEAU, M. Jean-Pierre PERRAUDIN, M. Henri SERGENT, M. Gérard FRANCOIS, Mme Isabelle RIASSE, Mme Véronique PAUMIER, Mme GEYER Line, M. Jean-René FAUCHEUX, M. François PAUMIER.

Absents excusés :

M. Franck MARCHAND, pouvoir à Mme PELLETIER Michèle

A été nommée secrétaire de séance : Mme PELLETIER Michèle

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29
Vu les articles L 124-1 et suivants, et R 124-4 et suivants du code de l'urbanisme
Vu la délibération n°2015-11 du 19/11/2015 prescrivant la révision d'un POS valant élaboration d'une carte communale
Vu le rapport du commissaire enquêteur rendu suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 mars 2018 au 26 avril 2018 inclus (soit 39 jours consécutifs)
Considérant les conclusions favorables du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er}

La carte communale annexée à la présente délibération est adoptée.

Article 2

Les autorisations d'urbanisme seront délivrées par le maire au nom de la commune.

Article 3 :

La présente délibération sera notifiée au sous-préfet pour approbation.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/06/2018
Le Maire
Henri SERGENT

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

